

### ***AVIS DE PROMULGATION***

**AVIS** est par les présentes donné que le 30 mai 2016, le Conseil municipal a adopté :

**Le Règlement 1006-16 pourvoyant à la consolidation du déficit accumulé 2015 et les frais afférents et pour ce faire un règlement d'emprunt de 75 712 \$, sur 5 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 26 juillet 2016. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 26<sup>e</sup> jour de juillet 2016

Céline LeBlanc  
Greffière